

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

24 JANVIER 2021

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, le conseil siège par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêt numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents : à cette visioconférence Madame et Messieurs les conseillers Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marco Lavoie, Danick Harvey, Rémi Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon. Monsieur James Dufour, est absent puisque ce dernier est en période de réflexion et a renoncé d'office à toute avis de convocation, communication et transmission de document jusqu'au début février 2022.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20 h 19.

2022-01-26

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 361 DONT L'OBJET EST D'ABROGER LE RÈGLEMENT 355 EN ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE DE SECTEUR, LE TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE SERVICE DE LA DETTE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SOIENT : AQUEDUC, ÉGOUT (ASSAINISSEMENT), VIDANGES, VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été déposée lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2022 (Résolution No 2022-01-06)

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu que le conseil d'accepte le dépôt du projet de règlement No 361 dont l'objet est d'abroger le règlement 355 en établissant le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que les tarifs de compensations pour les services municipaux

soient : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles, et vidanges des fosses septiques pour l'année 2022.

2022-01-27

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 20 h 24.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 24 janvier 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.